Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 033-213302847-20230411-D2023_037-DE

- COMMUNE DE MIOS -

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL2023 A 19 HEURES

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le Mardi 11 Avril à 19 heures,
Le conseil municipal de la commune de Mios,
dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Délibération n°2023/037

Objet : Motion de la commune de Mios sur le projet de la mise en 2X3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Présents : M. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Monique MARENZONI, MM. Laurent THEBAUD, Alain MANO, Mme Christelle LOUET, M. Laurent ROCHE, Mme Virginie MILLOT, M. Bernard SOUBIRAN, Mme Lucette GERARD, Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, M. Philippe FOURCADE, Mme Patricia CARMOUSE, MM. Stéphane LOIZEAU, Renaud BEZANNIER, Mmes Karine KLINGER, Guilaine TAVARES, MM. William VALANGEON, François BLANCHARD, Mmes Agnès VINCENT, Myriam BORG, Alyette MASSON, M. Denis RIVON, Mme Agnès SANGOIGNET, M. Sylvain MAZZOCCO.

Absents excusés :

- Mme Isabelle VALLE ayant donné pouvoir à M. Didier BAGNERES,
- M. Jean-Pierre LIBOUREAU ayant donné pouvoir à M. William VALANGEON,
- Mme Céline CARRENO ayant donné pouvoir à Mme Agnès SANGOIGNET,
- M. Olivier LINARDON ayant donné pouvoir à M. Sylvain MAZZOCCO.

Secrétaire de séance : Mme Lucette GERARD.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 033-213302847-20230411-D2023_037-DE

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Par lettre datée du 2 février dernier, Madame la Préfète a souhaité recueillir notre avis au sujet du projet portant sur la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Après examen approfondi des différentes possibilités décrites sur cette future concession, les élus de Mios ont adopté à l'unanimité le 15 mars 2021, une première motion s'opposant à la création d'un péage sur cette portion autoroutière.

Une concertation publique avec garants se déroule actuellement, du 30 janvier 2023 au 30 avril 2023 et le Conseil Municipal de Mios a souhaité contribuer une nouvelle fois au débat afin d'exprimer collégialement les avis dont nous font part de très nombreux Miossais.

La mise à 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles est devenue une nécessité du fait de son encombrement, dû notamment au transit international avec des camions qui confisquent la voie de droite.

Il s'agit d'un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre le Nord de l'Europe et la péninsule Ibérique et il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon, du Val de l'Eyre, aux Girondins qui vivent, travaillent sur le Bassin et dans l'agglomération bordelaise de financer les infrastructures de ces échanges internationaux. Plusieurs études (COBAN, COBAS, SYBARVAL...) ont par ailleurs démontré la complémentarité entre le territoire de la métropole bordelaise et le nôtre. Ces échanges permanents sont indispensables et notamment pour l'emploi et la vie sociale des habitants.

Cette mise à 2x3 voies est une nécessité pour des questions de mobilités évidentes, mais également pour des questions de sécurité.

Le Conseil Municipal de Mios estime à l'unanimité que les habitants de notre territoire n'ont pas à supporter financièrement, via un péage ou une contribution des collectivités locales, les conséquences d'un trafic international qui ne fait que progresser.

Nous considérons que l'État doit assumer les travaux de mise à 2x3 voies de l'A63, comme nous assumons nous, collectivités locales, les compétences qui nous sont confiées (les écoles, les équipements sportifs ou culturels, la préservation de l'environnement, les voiries communales, etc.) sans faire appel à des concessionnaires privés qui ne manqueront pas de faire des marges bénéficiaires sur des besoins vitaux de nos concitoyens.

Enfin, la mise en place des péages aurait inévitablement des répercussions sur le réseau secondaire et engendrerait un évitement quotidien de bon nombre d'automobilistes qui impacteront fortement la quiétude et la sécurité de notre commune, et notamment du quartier de Lacanau de Mios.

Considérant :

- La nécessité d'un élargissement de l'A63 avec une 2x3 voies ;
- Que tout péage pénaliserait gravement notre territoire et ses habitants ;
- Que compte tenu des complémentarités territoriales entre notre territoire et la Métropole Bordelaise liés aux enjeux autour de l'emploi, les actifs circulant quotidiennement sur cet axe ne pourraient assumer financièrement et sans difficulté les coûts induits par un nouveau péage ;
- Que le projet d'une autoroute concédée à une société privée génèrerait des itinéraires alternatifs pour éviter les péages, ce qui impacterait gravement les voies internes et nos quartiers de la commune de Mios.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 033-213302847-20230411-D2023_037-DE

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Se prononce sur la nécessité** d'une 2x3 voies sur l'A63 entre Bordeaux et Salles ;
- **S'oppose totalement** à tout péage sur l'A63 ;
- **S'oppose totalement** au financement par les collectivités locales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire de MIOS,
Cédric PAIN

La secrétaire de Séance,
Lucette GERARD